

MAIRIE DE BEVONS
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N° 23/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six et le dix-neuf mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Mesdames DESCHASEAUX Marie, DESPREZ Brigitte, NINANNE Margot, RAMOS Nancy, STUTZINGER Tabatha, Messieurs DA PRATO Joël, HISLEN Vincent, HUSER Marc, THOMAS Frédéric

Absents excusés : Messieurs PIZOIRD Vincent, SCOTTI Patrick

Procurations : Monsieur PIZOIRD Vincent à Monsieur HUSER Marc, Monsieur SCOTTI Patrick à Madame RAMOS Nancy

Convocation et affichage : 13/05/2026

Secrétaire de séance : Vincent HISLEN

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 9

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUX COMMUNES FORESTIERES DU 04

Monsieur le Maire indique que la commune, propriétaire de forêts, est adhérente dans le cadre de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance. Porteuse des projets locaux, "l'association des Communes forestières des Alpes de Haute Provence alimente la réflexion nationale pour faire valoir les spécificités locales dans la définition de la politique forestière et des moyens qui lui sont alloués" et "est un relai à l'action conduite au niveau national, dans le partenariat avec l'Office National des forêts ou avec les autres acteurs de la forêt et du bois".

Il est demandé aux Conseillers Municipaux nouvellement élus de désigner un représentant titulaire et un suppléant, interlocuteurs pour la commune sur les questions forêt/bois/énergie.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne comme représentants aux communes forestières du 04 :

- Vincent PIZOIRD, titulaire,
- Patrick SCOTTI, suppléant.

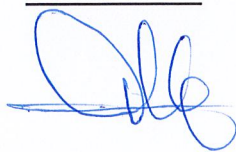
Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

BEVONS le 21 mai 2026,

Le Maire,

Marc HUSER



Le secrétaire
Vincent HISLEN

